



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin août 2023**

**Septembre 2023
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début juin 2023 à fin août 2023

Des mises en chantier et des autorisations de logements qui baissent nettement

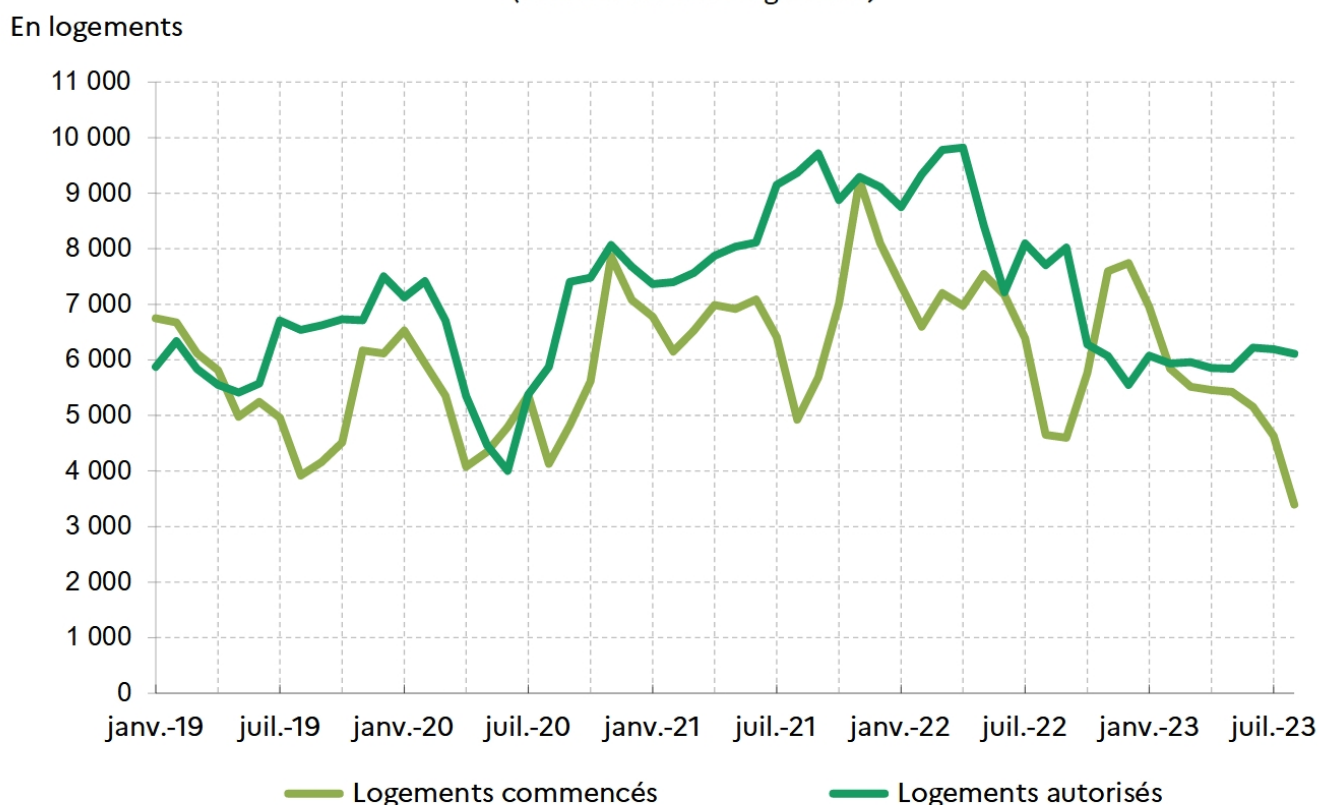
De juin 2023 à fin août 2023, 3 400 logements sont mis en chantier en Bretagne, en nette diminution de - 27,0 % (soit 1 300 logements en moins) par rapport à la même période en 2022. En France, on observe une baisse de - 25,1 % sur la même période.

Dans la région comme au niveau national, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les logements autorisés à la construction de juin 2023 à fin août 2023, fléchissent de - 20,7 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 27,8 % en France. Cela représente 1 600 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2022.

De septembre 2022 jusqu'à fin août 2023 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 20,6 % s'avère plus important que celui observé en France (- 16,1 %).

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

[Publication nationale logements](#)

Fléchissement des mises en chantier de locaux en Bretagne

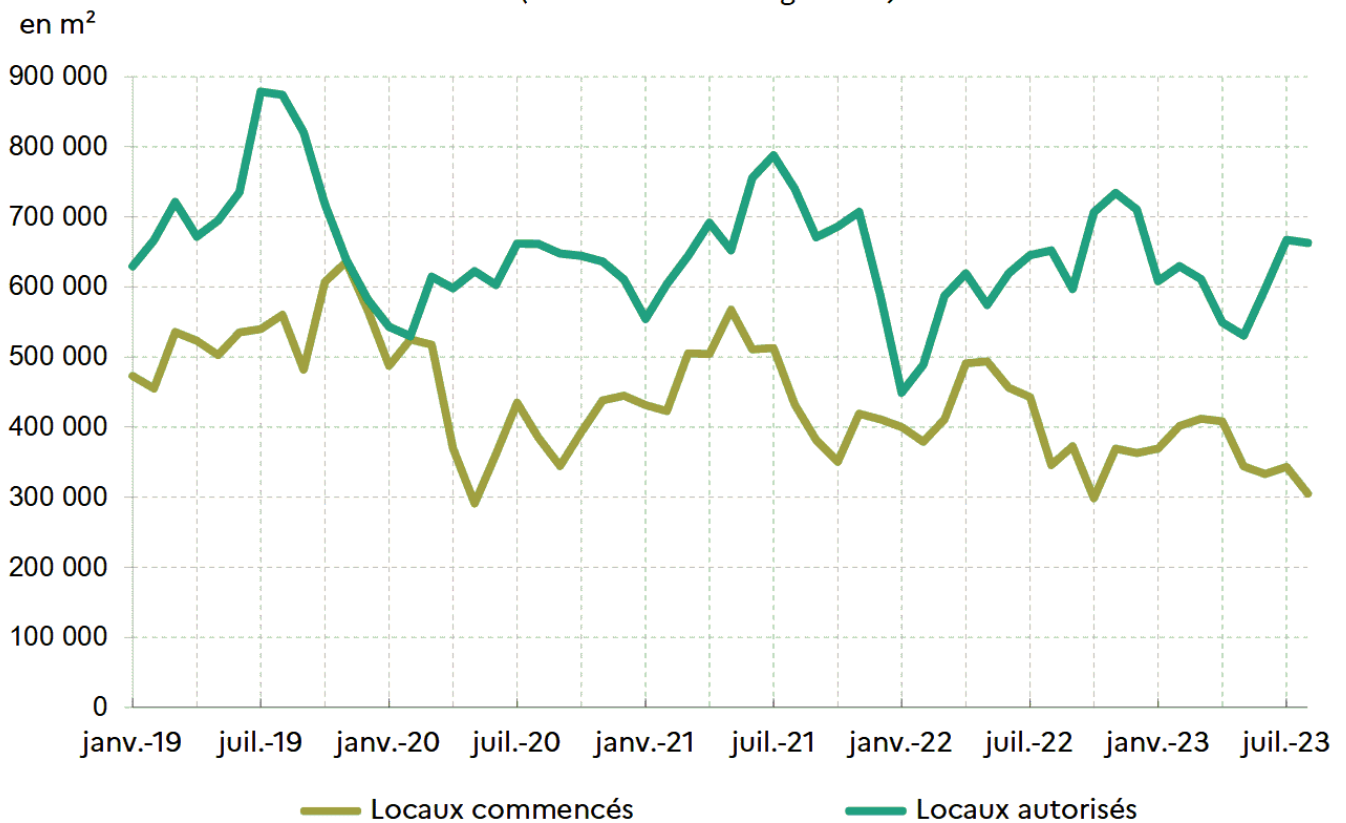
De juin 2023 à fin août 2023, 305 000 m² de locaux non résidentiels sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier fléchissent de - 11,8 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux diminuent de - 10,8 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction augmentent de + 1,7 % en Bretagne entre début juin 2023 et fin août 2023 par rapport à la même période en 2022.

De septembre 2022 jusqu'à fin août 2023 par rapport aux douze mois précédents, la baisse de l'activité de la construction de locaux s'avère de même ampleur en France que dans la région. Durant ces douze mois, les mises en chantier de locaux diminuent de - 13,3 % en Bretagne et de - 16,0 % au niveau national.

Locaux commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De juin 2023 à fin août 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	300	100	400	100	500
Finistère	500	100	600	200	800
Ille-et-Vilaine	500	100	600	700	1 300
Morbihan	500	100	600	300	800
Bretagne	1 800	400	2 200	1 200	3 400
France	19 100	6 600	25 700	30 600	56 300
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 29,3	+ 14,3	- 25,2	- 62,7	- 37,0
Finistère	- 24,2	- 9,2	- 21,8	- 51,3	- 29,9
Ille-et-Vilaine	- 27,6	- 2,5	- 23,8	- 26,0	- 25,0
Morbihan	- 29,1	- 50,8	- 32,3	+ 28,6	- 19,8
Bretagne	- 27,4	- 16,6	- 25,9	- 28,9	- 27,0
France	- 26,6	- 11,1	- 23,2	- 26,6	- 25,1

* juin 2023 à fin août 2023 / juin 2022 à fin août 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin août 2023

Les mises en chantier sur 12 mois

De septembre 2022 à fin août 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 900	300	2 200	600	2 800
Finistère	2 800	600	3 400	1 900	5 300
Ille-et-Vilaine	2 800	500	3 400	5 500	8 900
Morbihan	3 100	400	3 500	1 800	5 200
Bretagne	10 600	1 800	12 500	9 800	22 300
France	101 100	34 000	135 100	184 400	319 500
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 21,3	- 19,4	- 21,0	- 48,9	- 28,9
Finistère	- 19,1	+ 3,9	- 16,0	- 21,5	- 18,1
Ille-et-Vilaine	- 28,2	- 4,3	- 25,2	- 18,3	- 21,1
Morbihan	- 21,0	- 29,2	- 22,1	- 4,5	- 16,9
Bretagne	- 22,6	- 12,1	- 21,3	- 19,7	- 20,6
France	- 22,6	- 11,4	- 20,0	- 13,0	- 16,1

* septembre 2022 à fin août 2023 / septembre 2021 à fin août 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin août 2023

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De juin 2023 à fin août 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	500	1 100
Finistère	800	200	1 000	800	1 800
Ille-et-Vilaine	600	300	900	1 100	2 000
Morbihan	700	200	900	300	1 200
Bretagne	2 600	800	3 300	2 800	6 100
France	24 500	11 000	35 500	64 400	99 900
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 6,3	- 5,9	- 6,2	+ 41,2	+ 10,1
Finistère	- 3,6	- 16,7	- 6,7	- 15,4	- 11,0
Ille-et-Vilaine	- 18,9	+ 241,9	+ 4,3	- 50,2	- 35,4
Morbihan	- 15,5	+ 46,4	- 6,8	- 48,5	- 23,5
Bretagne	- 11,5	+ 35,1	- 4,0	- 34,5	- 20,7
France	- 16,4	- 19,2	- 17,3	- 32,5	- 27,8

* juin 2023 à fin août 2023 / juin 2022 à fin août 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin août 2023

Les autorisations sur 12 mois

De septembre 2022 à fin août 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 000	400	2 400	1 500	3 900
Finistère	2 900	700	3 600	2 500	6 100
Ille-et-Vilaine	2 800	900	3 700	4 500	8 200
Morbihan	3 000	700	3 700	2 200	5 900
Bretagne	10 700	2 700	13 400	10 600	24 000
France	104 000	43 900	148 000	231 900	379 900
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 31,4	- 13,7	- 28,6	+ 0,7	- 19,8
Finistère	- 22,6	- 32,1	- 24,6	- 26,8	- 25,5
Ille-et-Vilaine	- 34,3	+ 26,3	- 25,7	- 51,7	- 42,6
Morbihan	- 27,8	- 19,2	- 26,4	- 15,0	- 22,5
Bretagne	- 29,0	- 12,0	- 26,1	- 36,4	- 31,1
France	- 31,9	- 28,5	- 30,9	- 25,8	- 27,9

* septembre 2022 à fin août 2023 / septembre 2021 à fin août 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin août 2023

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De juin 2023 à fin août 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	1 400	1 800	1 800	1 300	4 300	14 600	4 600	2 700	32 500
Finistère	200	11 200	8 200	4 100	5 600	28 900	2 100	13 200	73 500
Ille-et-Vilaine	500	38 000	21 800	3 000	9 200	18 400	19 400	25 500	135 900
Morbihan	4 900	5 200	8 200	6 800	3 200	15 100	15 400	4 600	63 500
Bretagne	7 100	56 200	40 000	15 200	22 300	76 900	41 600	46 000	305 300
France	143 300	744 100	614 800	247 300	776 700	869 600	1 076 300	961 000	5 433 200
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 16,6	- 77,4	- 65,2	- 54,8	- 22,9	- 23,6	+ 12,2	- 54,2	- 37,2
Finistère	/	+ 173,4	- 23,2	- 13,6	+ 18,5	+ 44,3	- 84,8	- 15,4	- 0,1
Ille-et-Vilaine	/	+ 125,4	+ 85,5	- 21,9	+ 0,1	+ 5,4	- 17,4	+ 118,0	+ 44,0
Morbihan	+ 1 356,9	- 38,3	+ 5,0	+ 257,3	- 69,2	+ 12,1	- 79,4	- 49,8	- 49,8
Bretagne	+ 354,8	+ 51,0	+ 13,0	+ 13,7	- 25,1	+ 9,9	- 64,3	+ 8,7	- 11,8
France	- 16,7	- 22,0	- 6,9	- 13,1	+ 23,0	- 15,2	- 25,3	+ 4,7	- 10,8

* juin 2023 à fin août 2023 / juin 2022 à fin août 2022 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De septembre 2022 à fin août 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	2 600	15 000	24 600	15 300	25 600	56 100	72 900	19 600	231 900
Finistère	9 500	43 400	50 400	17 700	26 000	130 300	40 700	40 900	358 900
Ille-et-Vilaine	14 700	102 000	61 700	13 700	68 600	67 800	101 000	91 100	520 600
Morbihan	9 600	35 700	43 600	25 900	35 900	71 300	42 600	44 600	309 100
Bretagne	36 500	196 200	180 300	72 600	156 100	325 500	257 200	196 200	1 420 500
France	665 200	3 183 000	2 452 000	1 039 500	2 891 500	3 840 400	4 644 800	4 184 400	22 900 800
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 20,1	- 52,1	- 6,0	- 29,1	- 41,6	- 49,8	+ 155,7	- 60,4	- 26,7
Finistère	- 8,0	+ 13,0	+ 40,6	+ 2,1	- 19,3	- 3,8	- 30,1	- 33,6	- 7,8
Ille-et-Vilaine	+ 729,1	- 0,7	+ 26,9	- 45,8	+ 44,7	- 27,8	- 23,5	+ 17,7	- 1,6
Morbihan	+ 35,5	+ 0,3	+ 4,9	+ 2,2	- 31,2	- 20,4	- 63,3	+ 23,0	- 23,4
Bretagne	+ 62,1	- 5,7	+ 18,4	- 18,9	- 11,1	- 24,4	- 23,2	- 12,7	- 13,3
France	+ 1,2	- 13,3	- 13,5	- 22,0	- 7,9	- 19,5	- 29,7	- 1,1	- 16,0

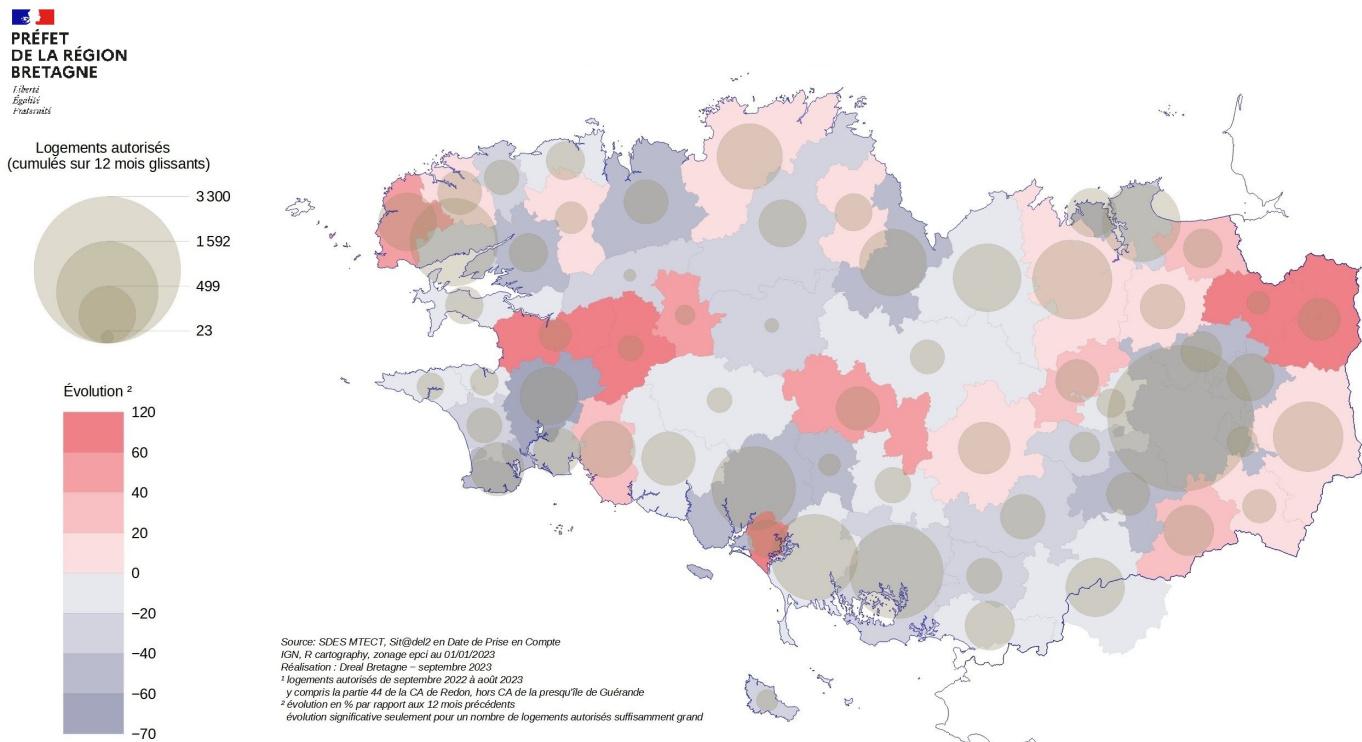
* septembre 2022 à fin août 2023 / septembre 2021 à fin août 2022 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

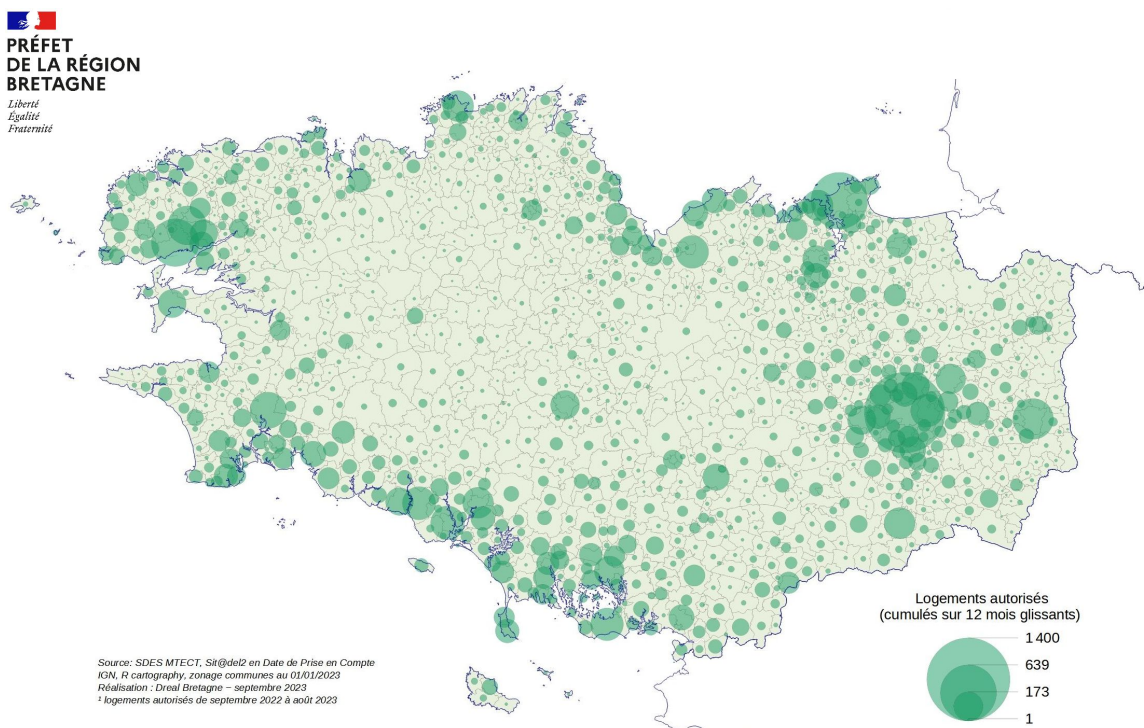
Une baisse du nombre de logements autorisés dans une majorité de territoires.

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Saint-Malo, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)

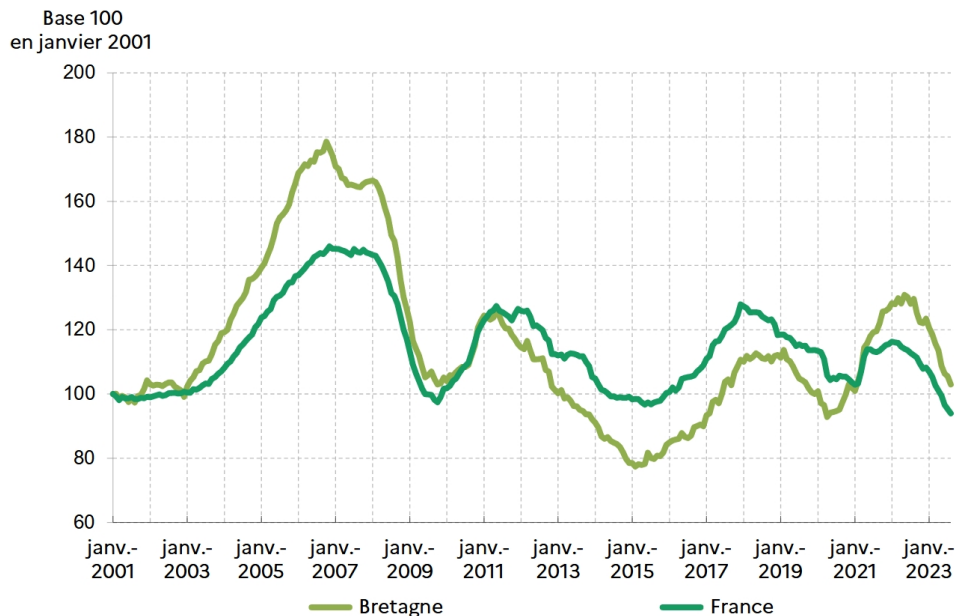


Logements commencés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

Une variation du nombre de logements commencés en Bretagne plus importante qu'au niveau national

Logements commencés en Bretagne et en France depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)



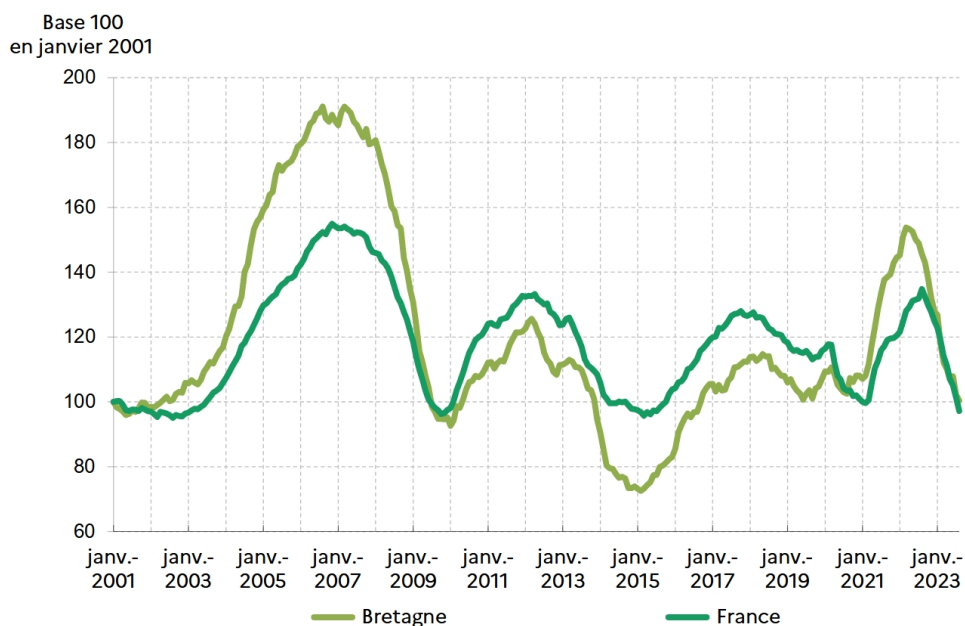
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

Logements autorisés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

Une variation du nombre de logements autorisés en Bretagne plus importante qu'au niveau national

Logements autorisés en Bretagne et en France depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

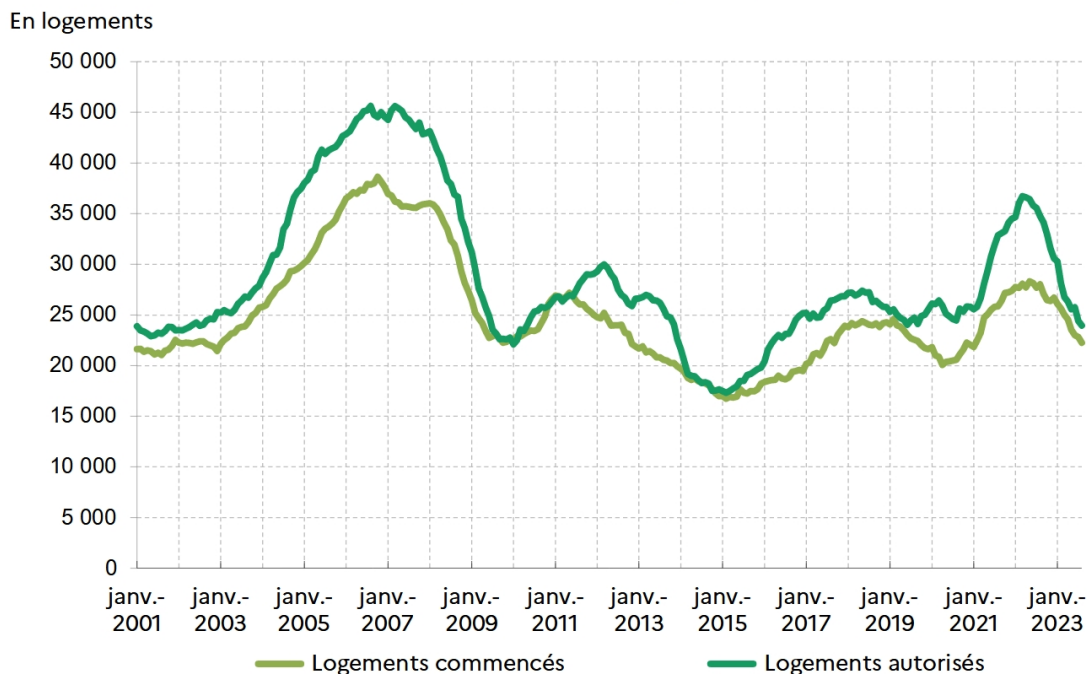
Logements autorisés et commencés depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants)

En Bretagne :

Des mises en chantier et des autorisations de logements, en fort repli depuis mi-2022, et au niveau de 2019.

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)

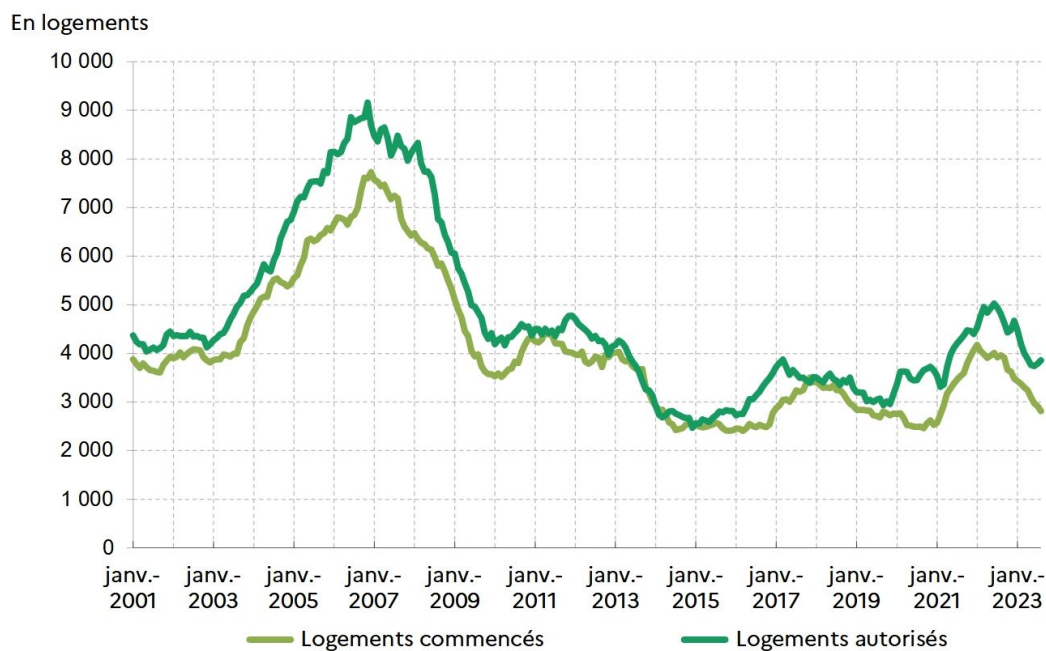


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

Dans les Côtes-d'Armor :

Des mises en chantier et des autorisations de logements, en fort repli depuis mi-2022. Des mises en chantier au niveau de 2019.

Logements commencés et autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)

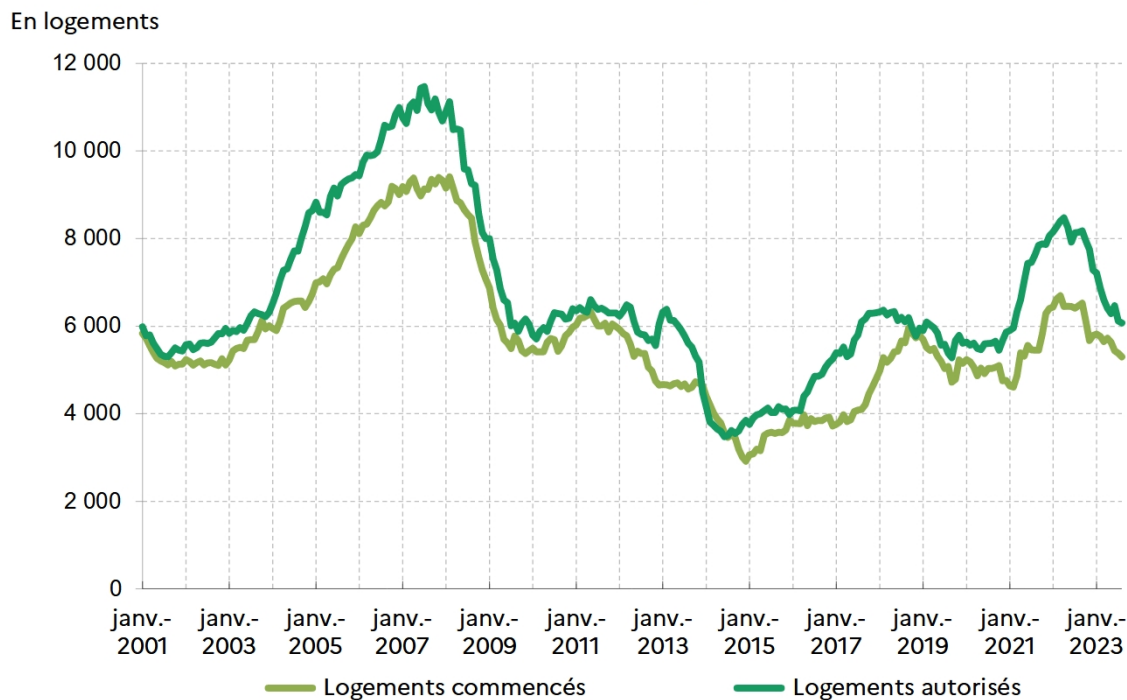


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

Dans le Finistère :

Des mises en chantier et des autorisations de logements en baisse, et au niveau de début 2019.

Logements commencés et autorisés dans le Finistère depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)

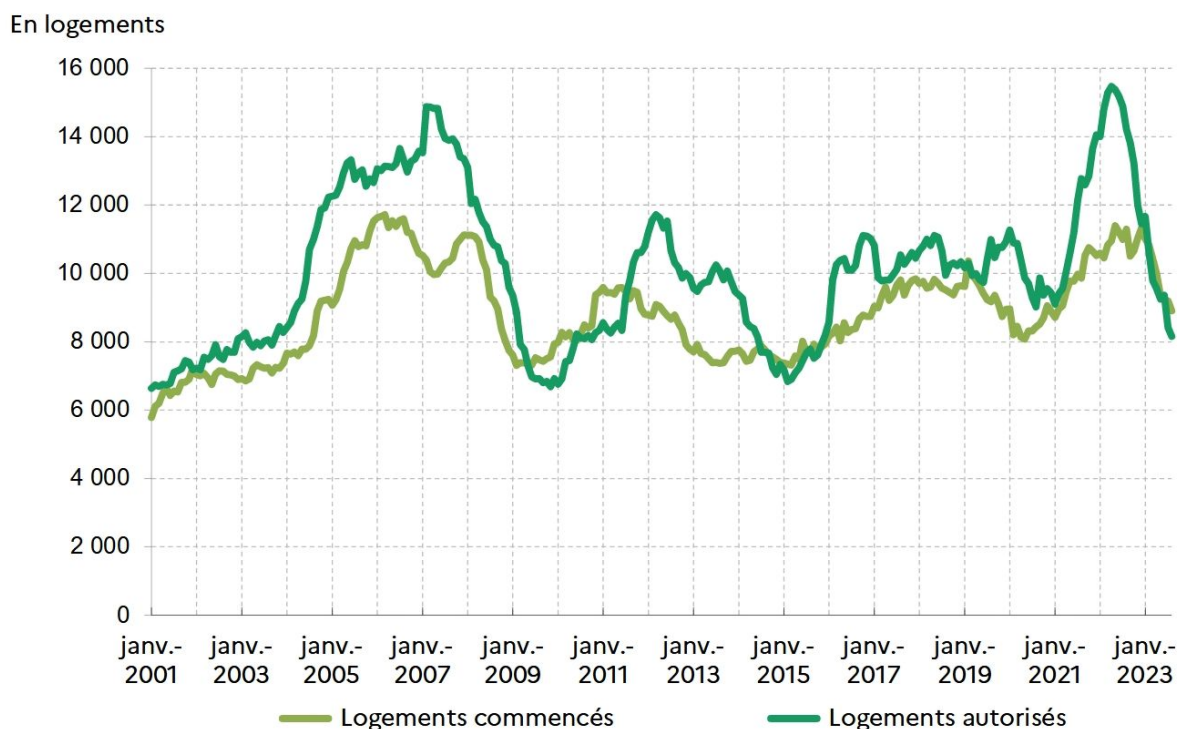


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

En Ille-et-Vilaine :

Des autorisations de logements, en fort repli depuis mi-2022, et au niveau de fin 2015. Des mises en chantier, en baisse depuis début 2023, et au niveau de mi-2019.

Logements commencés et autorisés en Ille-et-Vilaine depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)

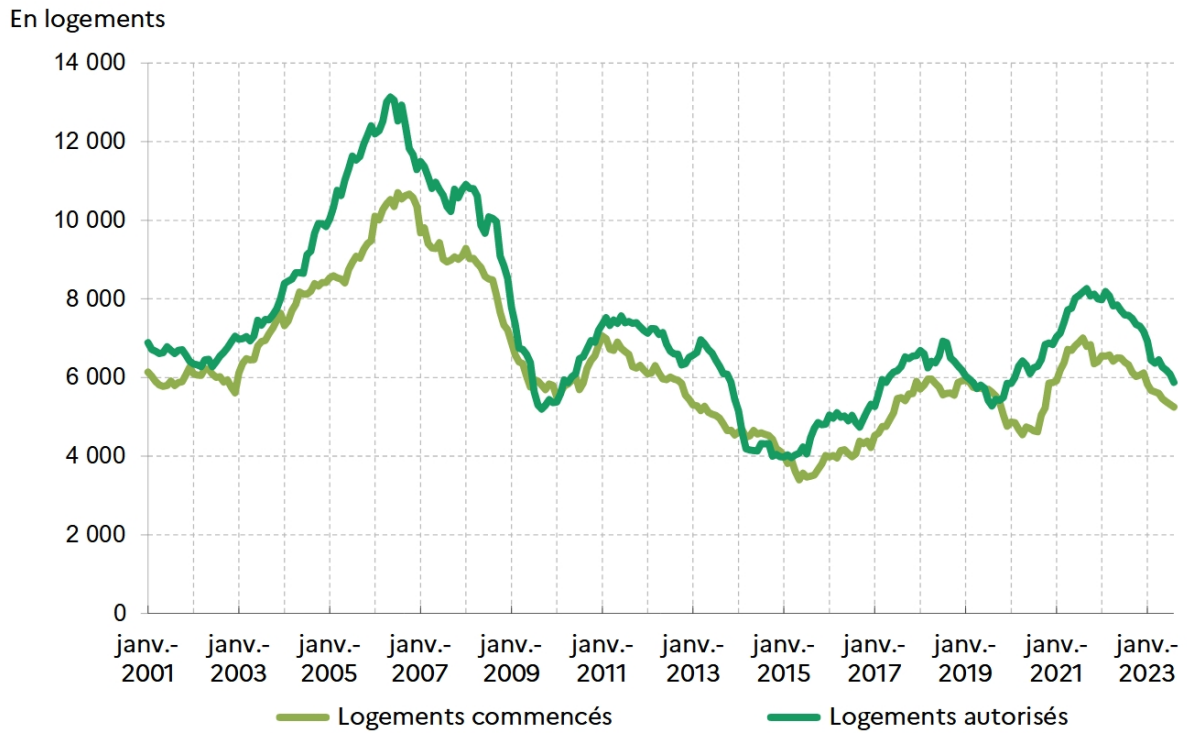


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

Dans le Morbihan :

Des mises en chantier et des autorisations de logements, en fort repli depuis fin 2021, et au niveau 2019.

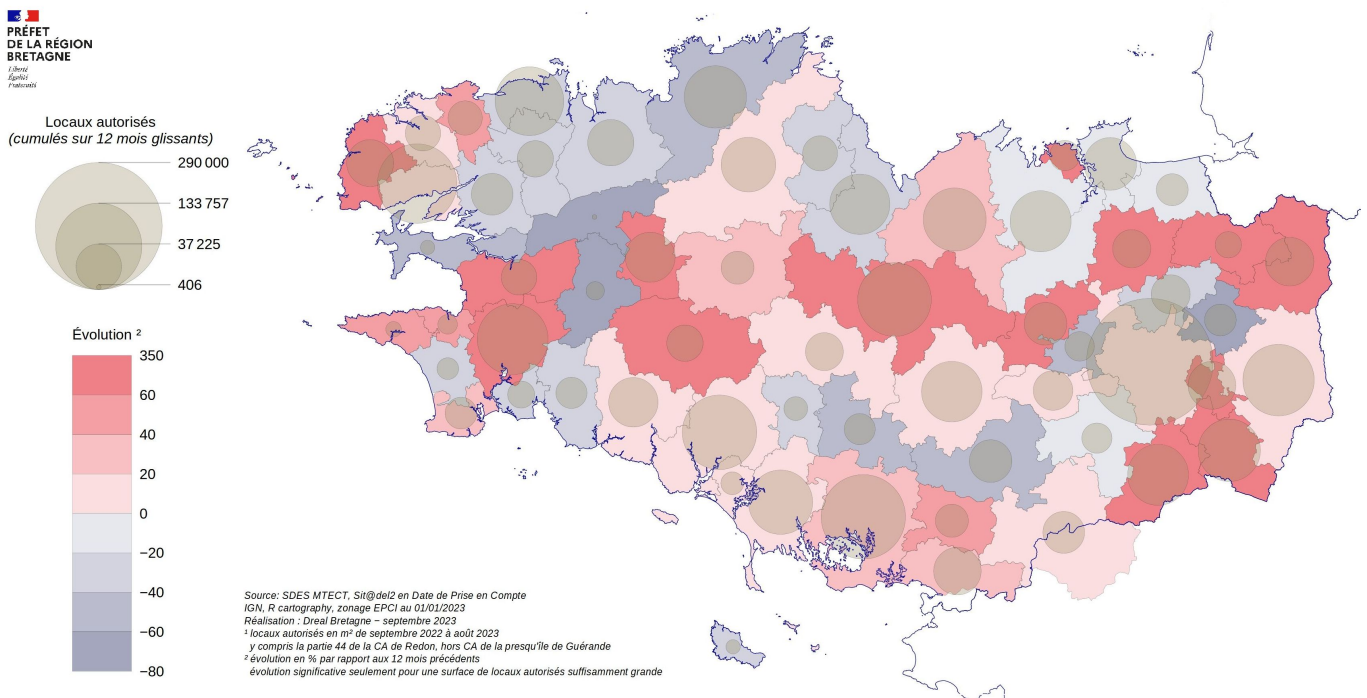
Logements commencés et autorisés dans le Morbihan depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin août 2023

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sur les logements sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ **Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle :** <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Surfaces de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux non résidentiels présentées correspondent à la notion de surfaces de plancher, présente dans les documents d'urbanisme. Les surfaces des parkings et des aires de stationnement, même couverts, ne sont pas considérées comme de la surface de plancher.

Les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96 515
35 065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr